

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS**

SEANCE du 12 DECEMBRE 2014

DLB 1087/2014

L'an deux mille quatorze et le Vendredi 12 Décembre 2014, à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : Alain VOGEL-SINGER, Alain BIOLA, Louis BORRAS, Bernard CHAUD, Bruno JULIEN, Jean-Pierre LAMBERT, Dominique MARCOS, Jean-Claude RENAU, José SATORRE, Michel SUERE, Claude BASTIER, Philippe AUDOUI, Jean-Marie AT, Edgar SICARD, Louis BENTAJOU, Rémi BOUYALA, Louis CARME, Michel CARAYON, Marc GUERIN, Adam DA SILVA, Laurent DURBAN, Robert GAIRAUD, Cyril GAUDY, Cédric CHAUVEAU, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Alain HUC, Jean-Camille PALMIER, Philippe MARTINEZ, Stéphane PEPIN-BONNET, Daniel RENAUD, Alain RYAux, Bernard SAUCEROTTE, Michel TRINQUIER, Olivier BRUN, Christian RIGAUD, Christian ALLEMNAY, Antoine BARXIAS-CASTIES, François TAUPIN, Paul ISARD, Michel SALLES, Olivier ASTRUC.

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Lyliane MOULARD, Marion MAERTENS, Mélanie MUR, Béatrice FRANCES, Martine VIBAREL-CARREAU, Sylvie KLEIN, Mélanie MUR.

Absents excusés : Laure GODEFROY, Marie-Hélène MATTIA, Christine PRADEL, Annie ROUGEOT, Annick SATGER, Muriel ICHER

Philippe HUPPE, Robert GELY, Jean-Yves LE BOZEC, Christian JANTEL, Guy ASSEMAT, Pierre USACHE, Daniel BARTHE, Philippe BOUCHE, Jean-Luc CHAILLOU, Gilles D'ETTORE, Alain DURO, Etienne NORBERT, Julien BRUNO, Michel LOUP, Jean-Louis MADALLE, Serge MALDONADO, Pierre MARHUENDA, Alain MARTI, Philippe MARTINEZ, Richard NOUGUIER, Thierry ROQUE, Pierre-Jean ROUGEOT, Henri SAUCEROTTE, Robert SOUQUE, Christian THERON, Christophe THOMAS, Emmanuel VILLANEUVA, Claude VISTE, Gérard COMBES, Sébastien FREY, Vincent GAUDY.

Objet : DECISIONS DU PRESIDENT

DC 2014-237

OBJET : MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DE LA DEFINITION ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DES EMPLOIS ET DES CARRIERES MARCHE N°2014-13

Signature d'un marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la définition et la mise en œuvre de la gestion des emplois et des carrières avec la société INITIATIVES RH sise : 213 route de Rennes BP 20103 – 44701 NANTES ORVAULT CEDEX, pour un montant de 35 000,00 € HT soit 42 000,00 € TTC

DC 2014-238

OBJET : CONSEIL ET ASSISTANCE EN COMMUNICATION N°2014-12

Déclaration sans suite, pour des motifs d'intérêt général.

DC 2014-239

OBJET : CONVENTION DE SOUS-LOCATION DE LOCAUX ADMINISTRATIFS A LA SEMPER

Signature d'une convention de sous-location des locaux situés ZA les Rodettes avec la SEMPER, qui débutera à compter du 1^{er} janvier 2015, pour une durée indéterminée. La convention stipule que 50% du montant du loyer et des charges seront facturés trimestriellement à la SEMPER. Le loyer actuel, sous réserve de sa révision, est de 1 800 € H.T mensuel, charges non comprises. Le remboursement à effectuer par la SEMPER au bénéfice du SICTOM est de 900 € H.T/mois.

DC 2014-240

OBJET : Contrat de Location Longue Durée

Signature d'un contrat de Location Longue Durée avec CREDIPAR, domicilié 12 avenue André MALRAUX à LEVALLOIS PERRET (92300), pour un véhicule Citroën Grand C4 Picasso.

Le contrat de location est signé pour une durée de 36 mois et 100 000 kilomètres. Le montant mensuel du loyer est de 708,39 euros TTC, comprenant en sus de la location, les prestations de maintenance, véhicule de remplacement et Garantie Perte Financière.

DC 2014-241

OBJET : Contrat de Location du logement de fonction du DGS

De signer un bail de location avec M. Patrick NEMOZ, domicilié 5 Placette des Elfes à Pézenas, pour une maison sise 6 rue Louis Blériot à Pézenas, en tant que logement de fonction du DGS de la collectivité.

Le bail est signé pour une durée de 3 ans à compter du 8 novembre 2014 et se terminera le 30 novembre 2017 avec la possibilité de renouveler le bail pour une durée de 3 années supplémentaires. Le montant du loyer est de 1 170 euros, payable mensuellement.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

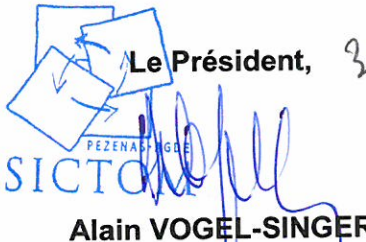
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

PREND ACTE du compte rendu des décisions sus exposé.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.

Le Président, *3*

SICTOM PEZENAS-AGDE
Alain VOGEL-SINGER

SOUS-PREFECTURE
RECU LE
23 DEC. 2014
SERVICE COURRIER

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le *23/12/2014* et de sa publication le *06/01/2015*

A Nézignan l'Évêque, le

SICTOM PEZENAS-AGDE
RECU

06 JAN. 2015

Service Courrier



SICTOM PEZENAS-AGDE

Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas

Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque
Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 www.sictom-pezenas-agde.fr